ARDEX B 16

Mortier de réparation du béton avec protection anticorrosion

- Mortier PCC fibré pour remettre en état, remplir et lisser les vides avec armature apparente dans les éléments porteurs en béton
- Très bonnes propriétés d'application, stabilité élevée, pratiquement sans retrait
- Pour couches de 5 à 70 mm d'épaisseur
- Résistance mécanique élevée, certifié comme mortier PCC R4 selon la norme EN 1504-3
- Protège l'armature contre la corrosion, certifié selon la norme EN 1504-7
- Résiste au gel, aux sels de dégel et aux sulfates, sans chlorure

Domaine d'application :

Pour l'intérieur et l'extérieur. Murs, sols et plafonds.
Pour le rebouchage et le reprofilage de trous et de creux avec armature apparente. Pour la réparation et l'égalisation de surfaces en béton. Pour la réparation d'éléments préfabriqués en béton et de constructions en béton armé tels que les dalles de balcon, les poutres et les supports. Protège l'armature contre la corrosion.

Propriétés :

Mortier PCC fibré de réparation du béton, prêt à l'emploi, à effet anticorrosif.

Résistance élevée. Certifié comme mortier R4 pour la réparation structurale selon la norme EN 1504-3 « Réparation structurale et non structurale ». Mise en œuvre manuelle ou mécanique.
Le durcissement pratiquement sans retrait minimise le risque de formation de fissures.

Résiste au gel, aux sels de dégel et aux sulfates. Contient des pigments actifs qui protègent l'armature contre la corrosion.
Certifié selon la norme EN 1504-7 « Protection contre la corrosion des armatures ».

Résistance à l'usure élevée.

Application en couches de 5 à 70 mm d'épaisseur en une seule passe.

CE
370

ARDEX GmbH
Friedrich-Ebert-Str. 45
D-58453 Witten
18

32586
EN 1504-3:2006

ARDEX B 16
Mortier à base de ciment modifié aux polymères (PCC) pour la réparation (structurale) d'éléments en béton
EN 1504-3 R4

Résistance à la compression :	classe R4
Teneur en ions chlorure :	≤ 0,05 %
Adhésivité :	≥ 2,0 MPa
Retrait/gonflage entravé :	≥ 2,0 MPa
Résistance à la carbonatation :	conforme
Module d'élasticité :	≥ 20 GPa
Tolérance aux variations thermiques Partie 1 - Sollicitation du gel/de la rosée avec attaque au sel de déneigement :	≥ 2,0 MPa
Antidérapage :	NPD
Coefficient de dilatation thermique :	NPD
Absorption capillaire de l'eau :	≤ 0,5 kg/(m²·√h)
Classement au feu :	A1
Substances dangereuses :	conformité avec 5.4 de la norme EN 1504-3

CE
370

ARDEX GmbH
Friedrich-Ebert-Str. 45
D-58453 Witten
18

32586 A
EN 1504-7:2006

ARDEX B 16
Produit de protection contre la corrosion des armatures pour utilisations autres que celles à faibles exigences de performance EN 1504-7

Protection anticorrosion :	conforme
Résistance au cisaillement :	conforme
Substances dangereuses :	conformité avec 5.3 de la norme EN 1504-7

ARDEX GmbH
B.P. 6120 · 58430 Witten
ALLEMAGNE
Tél. : +49 (0) 23 02/664-0
Fax : +49 (0) 23 02/664-299
info@ardex.eu ; info@ardex.ch ; info@ardex-france.fr
www.ardex.com

Fabricant avec certification de management de la qualité et de management environnemental selon la norme DIN EN ISO 9001/14001

ARDEX B 16

Mortier de réparation du béton avec protection anticorrosion

Préparation du support :

Le support doit être stable, rugueux et exempt de poussières, de saletés, de couches de peinture, de restes d'enduit, d'éclaboussures de chaux et d'agents séparateurs.

Éliminer le béton instable, non adhérent ou, p. ex., endommagé, jusqu'au béton minéral brut rugueux et stable ; dégager l'éventuelle armature afin de pouvoir la nettoyer entièrement et l'enrober de mortier. Nettoyer mécaniquement l'armature apparente selon le procédé adapté afin d'atteindre le niveau de propreté de surface SA 2 (p. ex. sablage ou jet d'eau à haute pression).

Immédiatement après avoir complètement éliminé la rouille, enrober entièrement de mortier ARDEX B 16 l'armature apparente dans un creux sans former de cavités.

La température du support doit être comprise entre 5 °C et 30 °C pendant l'application et le durcissement.

En cas de doute, consulter un maître d'œuvre ou un ingénieur en structure pour évaluer la stabilité de l'élément en béton endommagé, en particulier l'armature, le revêtement en béton, etc., et définir les mesures de rénovation indispensables qui en découlent.
Toute réparation du béton précontraint avec ARDEX B 16 sans planification experte doit être exclue.

Prétraitement du support

Humidifier le support suffisamment tôt avant d'appliquer le mortier. Pour ce faire, utiliser, par exemple, un vaporisateur, une brosse ou une éponge mouillée.

Le support doit être humide mais sans eau stagnante à la surface.

Utilisation :

Dans un récipient propre, verser de l'eau propre et y ajouter, en mélangeant vigoureusement, la poudre nécessaire, jusqu'à obtenir un mortier stable, pâteux, souple et sans grumeaux.

Mélanger Ardex B 16 dans un malaxeur à action forcée ou à l'aide d'un batteur à main adapté (p. ex. Collomix).

Env. 4 à 4,25 l d'eau sont nécessaires pour mélanger 25 kg de poudre ARDEX B 16.

Après un temps de maturité d'env. 2 minutes, mélanger à nouveau le mortier. Il peut désormais être utilisé pendant env. 60 minutes et appliqué en couche de jusqu'à 70 mm d'épaisseur en un seul passage.

Pour ce faire, bien presser ou projeter ARDEX B 16 couche par couche sur le support humide et l'étirer ou modeler des bords à l'aide d'une règle lisseuse ou d'une lisseuse.

Enrober entièrement de mortier l'armature apparente complètement nettoyée sans former de cavités. Une couche de 25 mm d'épaisseur est recommandée pour la recouvrir. Dès le début de prise du mortier, il est possible de commencer avec le lissage ou le feutrage à l'éponge ou à la taloche.

Traitement ultérieur

Protéger le mortier appliqué d'un séchage trop rapide, du gel, des courants d'air, de la forte chaleur ou du rayonnement solaire direct par des mesures adaptées (p. ex. en le recouvrant d'un film, etc.).

Selon les conditions de chantier, il est recommandé de traiter la surface à l'aide d'une taloche-éponge ou d'une éponge mouillée 1 à 2 heures après avoir appliqué le mortier.

Après durcissement suffisant, la finition souhaitée peut être réalisée, p. ex., avec ARDEX B 10, B 12, B 14 ou F 11.

Remarque :

Contient du ciment Portland. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires.
À conserver hors de la portée des enfants. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. Éviter de respirer les poussières.

Stocker à un endroit sec.

Éliminer le contenu/récipient selon les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.

GISCODE ZP1 = produit à base de ciment, pauvre en chromate

Données techniques selon les normes de qualité ARDEX :

Proportions de mélange :	env. 4,0 à 4,25 l d'eau : 25 kg de poudre soit env. 1 vol. d'eau : 4,5 ou 4,20 vol. de poudre
Densité :	env. 1,4 kg/l
Poids du mortier frais :	env. 2,1 kg/l
Consommation :	env. 1,8 kg de poudre au m^2/mm
Temps d'application (+20 °C) :	env. 60 min
Résistance à la compression :	après 28 jours ≥ 48 N/mm^2
Résistance à la tension-flexion :	après 28 jours env. 8 N/mm^2
Praticabilité :	après env. 8 h
Valeur pH :	13
Corrosion :	contient des composants anticorrosion
Marquage selon GHS/CLP :	GHS05 « corrosif » GHS07 « irritant »
Signalisation :	danger
Marquage selon GGVSEB/ADR :	aucun
Conditionnement :	sacs de 25 kg nets
Stockage :	à un endroit sec, env. 12 mois dans l'emballage d'origine fermé

Nous garantissons la qualité irréprochable de nos produits. Nos recommandations d'utilisation se fondent sur des essais et des expériences pratiques ; cependant, elles ne peuvent constituer que des remarques générales sans garantie sur les propriétés, étant donné que nous n'avons pas d'influence sur les conditions de chantier et l'exécution des travaux. Les règles spécifiques au pays, dépendant des standards régionaux, prescriptions techniques et directives pratiques ou industrielles peuvent amener à effectuer des travaux selon des recommandations bien définies.

F 1711 03/2019